



BAREME DES TRANSACTIONS

Au 1^{er} janvier 2018

LOCAUX D'HABITATION - VENTE

Mandats de vente

- 1000 € TTC** si le prix net vendeur est inférieur ou égal à 10 000 €
- 2000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 20 000 €
- 3000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 20 000 € et inférieur ou égal à 30 000 €
- 4000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 30 000 € et inférieur ou égal à 40 000 €
- 5000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 40 000 € et inférieur ou égal à 50 000 €
- 6000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 50 000 € et inférieur ou égal à 60 000 €
- 7000 € TTC** si le prix net vendeur est supérieur à 60 000 € et inférieur ou égal à 140 000 €
- 5% TTC** du prix de vente net vendeur* si le prix net vendeur est supérieur à 140 000 €

Mandats de recherche simple

- 5 % TTC** du prix de vente net vendeur *
- Forfait minimum 7000 € TTC** si le prix de vente net vendeur est inférieur à 140 000 €

Mandats de recherche exclusif Vip Chrono

- 1,9 % TTC** du prix de vente net vendeur *
- Forfait minimum 1900 € TTC** si le prix de vente net vendeur est inférieur à 100 000 €

Immobilier Neuf

Vente au prix du promoteur (pas de surcoût)

* arrondis possibles aux 100 € inférieurs

LOCAUX D'HABITATION - LOCATION

Mandats de location (nue ou meublée)

- Locataire 7,2 % TTC** du loyer annuel hors charges
correspondant à 50% des frais de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail
- Propriétaire 8,1 % TTC** du loyer annuel hors charges
correspondant à 50% des frais de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail, ainsi qu'à 100% des frais de recherche de locataires

Pour le locataire, ces honoraires sont pratiqués dans la limite des plafonds imposés par la loi ALUR lorsque celle-ci est applicable.

(Plafond pour le locataire = 10 euros du mètre carré de surface habitable)





BAREME DES TRANSACTIONS

Au 1^{er} janvier 2018

ETAT DES LIEUX - HABITATION ET ANNEXES

Logement vide		Logement Meublé	
Appartement Studio au T2	100 € TTC	Appartement Studio au T2	130 € TTC
Appartement T3 – T4	140 € TTC	Appartement T3 – T4	160 € TTC
Appartement T5 et +	160 € TTC	Appartement T5 et +	190 € TTC
Maison T1 - T3	180 € TTC	Maison T1 - T3	210 € TTC
Maison T4 et +	210 € TTC	Maison T4 et +	240 € TTC
	Garage		60 € TTC
	Déplacement au-delà de 30km		55 € TTC

Pour l'état des lieux d'entrée, les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire.

Pour le locataire, ces honoraires sont pratiqués dans la limite des plafonds imposés par la loi ALUR lorsque celle-ci est applicable.

Le bailleur prendra en charge l'excédent.

(Plafond pour le locataire = 3 euros du mètre carré de surface habitable)

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Mandats de vente

10% TTC du prix de vente net vendeur * si le prix net vendeur est inférieur ou égal à 80 000 €
8 000 € TTC si le prix net vendeur est supérieur à 80 000 € et inférieur ou égal à 160 000 €
5% TTC du prix net vendeur* si le prix net vendeur est supérieur à 160 000 €

Mandats de recherche

10% TTC du prix de vente net vendeur * si le prix net vendeur est inférieur ou égal à 80 000 €
8 000 € TTC si le prix net vendeur est supérieur à 80 000 € et inférieur ou égal à 160 000 €
5% TTC du prix net vendeur* si le prix net vendeur est supérieur à 160 000 €

Mandats de location

20 % HT du loyer annuel hors charges *

Dont 50% à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire

* arrondis possibles aux 100 € inférieurs

ESTIMATIONS ET AVIS DE VALEUR

Appartements : **100 € TTC** - Maisons : **200 € TTC** - Biens particuliers : **sur devis**

